

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2016)  
**Heft:** 2107

**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 03.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

conditionnement du transport de personnes à un certain nombre de prérequis, ou encore la publicité du code source faisant fonctionner les applications de cette nouvelle économie du partage.

Car comment réguler l'économie du partage sans s'intéresser au réseau rendant son fonctionnement possible au premier abord? C'est souvent là que non seulement des situations de monopole (à nouveau récemment avec [Google](#)) et de rente indésirables se créent, mais aussi qu'apparaissent les problèmes de propriété et de protection de nos données personnelles.

### **Des causes diverses**

Parmi les causes du développement de l'économie du partage, il en est aussi des

positives. On peut par exemple attribuer le regain d'intérêt du jardinage à une plus grande conscience de la préciosité de nos ressources naturelles ou à une revalorisation de la nourriture. Le financement participatif montre que l'argent peut répondre à une nouvelle forme d'engagement social. Quant au partage de nourriture (*foodsharing*), il peut être interprété comme une réponse au délire de notre système de production alimentaire et un rejet de la culture du «*tout jetable*».

Les conséquences à la fois positives et négatives de l'économie du partage sont indéniables. Mais le débat qu'elle suscite masque en réalité la question de l'équité au sein notre société. Voulons-nous rendre tout économique? Ou voulons-nous construire une société plus durable,

respectueuse des générations futures?

On peut espérer que nous parviendrons à faire de l'économie du partage un modèle de réussite. Mais si nous laissons courir les choses, il est fort probable que nous soyons plongés dans l'enfer du *dumping* avec ses quelques gagnants et ses nombreux perdants.

*Reinhard Loske est professeur de science politique à l'Université de Witten/Hardecke, ancien député Vert au Bundestag de 1998 à 2007 et sénateur du Land de Brême de 2007 à 2011. [Texte original](#) publié dans les Blätter für deutsche und internationale Politik, adapté en français par [François-Xavier Viallon](#) et publié avec l'accord de l'auteur.*

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

## Index des liens

### **Une nouvelle législature sous le signe des «lobbies» et de l'opposition systématique de l'UDC**

[http://www.parlament.ch/f/suche/pages/legislaturrueckblick.aspx?rb\\_id=20150020](http://www.parlament.ch/f/suche/pages/legislaturrueckblick.aspx?rb_id=20150020)